



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nîmes, le 9 novembre 2017

académie
Montpellier



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gard

éducation
nationale

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Gard

à

- Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les directeurs d'école
- Mesdames et messieurs les professeurs des écoles
- Mesdames et messieurs les instituteurs

Division des Ressources
Humaines

Affaire suivie par
Stéphane VERDU
Téléphone
04 66 62 86 54
Télécopie
04 66 67 57 41
courriel
stephane.verdu@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale
du Gard
58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex 1

Les directeurs ont à charge de diffuser la présente note à tous les professeurs des écoles et instituteurs relevant de leur école : brigadiers, ziliens, adjoints présents, en stage, en congé de quelque nature que ce soit

Objet : Changement de département des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2018.

Réf : BO spécial n° 2 du 09 novembre 2017.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2018 est publiée au Bulletin Officiel cité en référence.

Ce B.O. est consultable sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/bo>

Les agents qui sollicitent une bonification au titre du handicap doivent demander un dossier à Monsieur Stéphane VERDU au 04 66 62 86 54 et l'envoyer dûment complété au docteur Pierre HAUTIER, médecin de prévention du Gard, avant le 15 décembre 2017.

J'attire votre attention sur la mise en place par le ministère d'un service téléphonique, du 13 novembre au 05 décembre 2017, au numéro suivant : 01 55 55 44 44 ; ce numéro permet aux enseignants demandant une mutation de recevoir des conseils personnalisés.

Je vous rappelle qu'après la clôture de la période de saisie des vœux (du 16 novembre à 12 heures au 05 décembre 2017 à 18 heures), les candidats recevront sur i-prof, dans l'onglet « courrier », un document intitulé « confirmation de changement de département ». Ils devront l'éditer (éventuellement le compléter ou le modifier), le signer et le retourner accompagné des pièces justificatives demandées **avant le 19 décembre 2017**, à la division des ressources humaines de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard (à l'attention de monsieur Stéphane VERDU).

Pour le recteur et par délégation,
l'inspecteur d'académie

Laurent NOE